Nantes Université

INSTITUT DE PRÉPARATION A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE NANTES FICHE D'INSCRIPTION - ANNEE 2025-2026

PRÉPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS EN COURS DU SOIR

Nom.	Prénom
	de jeune fille (pour les femmes mariées)
	le naissanceDépartement
	adresse
Tél. po	ortable ADRESSE mail
DERNI	ER DIPLOME OBTENU (le plus élevé)
	quel établissement (Université, lycée) avez-vous été inscrit(e) pour la dernière fois
 Année	Dépt
A tem	TION PROFESSIONNELLE - Profession exercée ps plein □ à temps partiel □ GradeAnciennetéet adresse de l'employeur
Si vou	rof
	vous déjà reçu une formation juridique ? oui □ non □ êtes-vous présenté(e) à des concours administratifs, lesquels (intitulé, année, catégorie et résultats us) ?
Conco	ours préparés pour cette année universitaire ?
Fait à	

<u>Objectif</u>: Préparation aux concours de catégorie « A » et « B » de la fonction publique, par voie interne pour les fonctionnaires présentant les conditions requises (ancienneté), par voie externe pour toutes les personnes justifiant d'un baccalauréat (Catégorie B), d'une licence ou d'un diplôme équivalent (Cat. A).

<u>Enseignements</u>: les heures sont réparties sur une durée de dix à douze semaines, un jour par semaine entre 17h30 et 20h30 pour chaque cours. L'emploi du temps consultable sur internet : http://www.ipag.univ-nantes.fr (sélectionner cours du soir puis emploi du temps)

Ces enseignements sont les suivants :

- Droit Constitutionnel : (de septembre 2025 à décembre 2026)
- Note de synthèse : (de janvier 2026 à mars/avril 2026)
- Préparation à l'oral : (de janvier 2026 à mars/avril 2026)

Les cours ont lieu entre 17H30 à 20H30 à la Faculté de Droit :

Le planning est consultable sur le site internet de l'Université: IPAG- emploi du temps-cours du soir Chaque enseignement est organisé <u>sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits</u> (renseignez-vous 5 jours avant le début des cours si le nombre d'inscrits est suffisant pour l'ouverture des enseignements).

Les droits d'inscription s'élèvent par enseignement à :

- 75 € par enseignement pour les non-salariés,
- 150 € pour les salariés ou les fonctionnaires en poste,
- 300 € pour les personnes dont les frais sont pris en charge par un organisme ou par un établissement.

Etablir <u>un chèque lors du premier cours de chaque</u> <u>enseignement</u> libellé à l'ordre <u>de la Régie de</u> <u>Recettes du Pôle Eco Droit Gestion</u> ou venir régler sur place par carte bancaire.

P.S.: Interruption des cours pendant les vacances scolaires.

COCHEZ CI-DESSOUS L'ENSEIGNEMENT OU LES ENSEIGNEMENTS CHOISIS:

☐ DROIT CONSTITUTIONNEL
□ NOTE DE SYNTHESE
☐ PREPARATION A L'ORAL

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- 2 photos d'identité (celle du dossier + 1; inscrire votre nom au verso);
- 1 photocopie d'une pièce d'identité;
- 1 CV avec votre adresse mail;
- 1 certificat de votre employeur si celui-ci prend en charge votre inscription (indiquer clairement à l'attention de qui doit être libellée la facture).

Ce dossier doit être déposé complet ou adressé par courrier avant le début de l'enseignement à :

IPAG - Bureau 203 ou 205

Bâtiment de la Faculté de Droit et des Sciences politiques

Chemin de la Censive du Tertre

44313 NANTES CEDEX 3

Tél.: 02 40 14 16 11 - 02 40 14 16 22

ou

par mail à : scolarite.ipag@univ-nantes.fr

Note : vous recevrez, lors de votre règlement à la date du premier cours, une carte de l'IPAG pour l'accès aux cours. Vous devrez présenter cette carte en cas de contrôle.